

**PROCÈS VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2014

*Convocation du 23 mai 2014*

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC s'est réuni dans la salle de la Mairie le 30 mai 2014 à 18 heures, sous la présidence de M. Stéphane POINEAU, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane POINEAU, Maire,  
M. Sébastien PEYRUSE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Michèle MACAIGNE, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Mmes Marie-José CLIPET, Bénédicte RABILLER, Angélique DEGAS, Anne BOUTEILLIER et Régine CHEIN, MM. RUIZ Michel, Gilles AURIOL et Serge GAYE.

Procuration : -

Absent (s) : -

Était désignée secrétaire de séance : Mlle Aurélia GUYONNAUD

**N° 2014-021**      **DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'AAPAM**

Sont désignés délégués titulaires auprès de l'AAPAM : CLIPET Marie-José et CHEIN Régine

Sont désignés délégués suppléants auprès de l'AAPAM : GAYE Serge et RABILLER Bénédicte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de ces délégués.

**N° 2014-022**      **DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CCID**

Le Maire propose au Conseil une liste de noms tirés au sort :

ARNAUDY FRANCOIS	DANIEL YOLANDE	BUCOVAZ AMEDEO
COURTE PIERRE	CLIPET CHRISTIAN	FORETS ETIENNE
CHUPIN JACQUES	DIEF FRANCOISE	BOTMANS CLAUDE
SABOUA FRANCOIS	LOWDEN MARIE-LAURENCE	MORIAU JEAN-GUY
GAYE SERGE	BOURDEROU MARIE-CLAUDE	BOYER MICHEL
PEREZ GUILLAUME	BERGER VERNEY EVELYN	PILLAULT GHISLAINE
CHAIGNEAU JEAN	COUTREAU SEBASTIEN	
BEN ALI ALEXANDRA	THIEBAUT MICHEL	

DEGAS RICHARD et BOSQ JEAN-FRANCOIS sont désignés comme représentants hors commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette liste. La Direction Générale des Finances Publiques désignera 12 noms parmi eux pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

**N° 2014-023****CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À 29 HEURES  
HEBDOMADAIRES**

Le secrétaire de séance Aurélia GUYONNAUD sort de la salle.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en raison du volume de travail croissant et au vu de l'importance des dossiers envisagés, il souhaite modifier la quotité horaire de l'adjoint administratif, passant de 20 à 29 heures hebdomadaires.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif pour 29 heures hebdomadaires.

Il faudra par la suite supprimer l'ancien poste de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à 29 heures hebdomadaires à compter du 2 juin 2014.

Mme Aurélia GUYONNAUD occupera ce poste.

**N° 2014-024****VIREMENTS DE CRÉDITS**

Budget principal :

Recettes de fonctionnement : DECISION MODIFICATIVE N°1

7088 (produits activités annexes)	- 5 000.00 €
752 (revenus des immeubles)	+ 4 800.00 €
70688 (autres presta de service)	+ 200.00 €

Dépenses de fonctionnement : DECISION MODIFICATIVE N°2

023 (virement à section d'invest.)	- 0.50 €
60622 (carburants)	+ 0.50 €

Budget annexe :

Recettes de fonctionnement : DECISION MODIFICATIVE N°1

7088 (autres activités annexes)	- 1 800.00 €
7083 (locations diverses)	+ 1 800.00 €

Dépenses de fonctionnement : DECISION MODIFICATIVE N°2

022 (dépenses imprévues)	- 911.28 €
6063 (fourn. Entretien et petits équip.)	+ 911.28 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

**N° 2014-025****SYNDICAT DE VOIRIE**

Afin d'entériner la dissolution du Syndicat de Voirie, il convient délibérer sur certains points.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions prises par délibérations du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Voirie en dates du :

- 23 décembre 2013 concernant :
  - o La répartition de l'actif-passif : une dépense de 1 604.67 € pour la commune de Saint-Christoly de Médoc au titre des prestations et cotisations.
  - o Le personnel : « Monsieur Rémi Guillot est rattaché au Centre de Gestion 33 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Chaque commune pourra employer Monsieur Guillot par l'intermédiaire du CdG33

- 4 décembre 2012 concernant les archives : «après tour de table, aucune commune ne souhaite recevoir les archives. Le Président informe que M. le Maire de Lesparre lui avait dit par téléphone ce jour que si il n'y avait pas de commune accueillante alors il trouverait une solution pour les recevoir ».

#### **N° 2014-026**

#### **FOND DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES**

Par sa lettre du 28 avril dernier, le Conseil Général nous informe qu'il octroie à notre commune une aide d'un montant de 7 648 € au titre du FDAEC 2014 à affecter à des travaux d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les fonds du FDAEC 2014 d'un montant de 7 648 € à des travaux de sécurité routière.

#### **N° 2014-027**

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DE ROUTES COMMUNALES**

A la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie et les crédits étant disponibles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de missionner l'entreprise Sarrazy pour les travaux de réfection de voirie.

#### **N° 2014-028**

#### **FOYER RURAL : DÉNOMINATION**

Projet présenté par Monsieur Gilles AURIOL pour la commission « Communication, Tourisme et Culture ».

Il est proposé au Conseil de nommer le foyer rural « SALLE EDGARD PILLET », en hommage à cet artiste de renommé mondiale, né à Saint-Christoly de Médoc en 1912.

Ce baptême s'inscrira dans une démarche de communication et d'ouverture de Saint-Christoly de Médoc : « développer les possibilités de location du Foyer Rural et le faire évoluer vers un espace qui pourrait accueillir des manifestations culturelles : Expo peinture ou photo, représentations théâtrales . . . tout en restant un lieu de loisirs : Salle de jeux, loto, bals . . . et une salle de location pour les mariages, les séminaires ou les réunions d'entreprises. »

Madame Marie-José CLIPET prend la parole pour expliquer qu'elle souhaite aussi que Saint-Christoly développe de nouveaux univers mais qu'elle n'approuve pas le projet de nommer ce foyer rural construit sous la mandature de Paul HÉRAUD, par le nom d'un artiste.

Monsieur Michel RUIZ propose qu'une plaque commémorative soit créée en hommage à Monsieur Paul HÉRAUD et à son Conseil qui sont à l'initiative de sa construction.

La commission « Communication, Tourisme et Culture » avait déjà envisagé ce point et souhaitait rendre hommage à Monsieur Paul HÉRAUD lors de l'inauguration en parlant de son initiative pour construire ce foyer.

Le Conseil Municipal VOTE POUR A L'UNANIMITE la dénomination du foyer rural « SALLE EDGARD PILLET » et la création d'une plaque commémorative à Monsieur Paul HÉRAUD et à son Conseil qui sera apposé sur le foyer rural.

Projet présenté par Monsieur Michel RUIZ pour la commission « Communication, Tourisme et Culture ».

Il est proposé au Conseil de relancer le Petit Journal et de l'appeler « Le Tambour ». Plusieurs modèles sont présentés et celui au titre rouge a été retenu par les conseillers. Sa distribution sera assurée par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création et la dénomination du journal communal « Le Tambour »

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Fête du village : par Madame Anne BOUTEILLIER de la commission « Animation communale, vie associative et sports », le programme sera dévoilé plus tard mais la fête aura lieu, comme autrefois, le dernier week-end de juillet. Madame Angélique DEGAS a trouvé un artificier.
- Page Facebook : une page facebook va être créée et gérée par la Mairie. Il convient, avant, de contacter la personne qui a déjà une page au nom du village.
- Port et travaux du Bourg : Présentation du projet par Monsieur Sébastien PEYRUSE des commissions « Port » et « Voirie.. ». Afin de faire réaliser des études plus approfondies pour des travaux au Port et dans le Bourg, il faut réaliser des relevés topographiques. (devis présentés du géomètre Martin).
- Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour la réalisation des relevés topographiques au Port et dans le Bourg et le charge d'effectuer les démarches nécessaires. Les crédits sont inscrits au Budget.
- Demandes d'inscription sur la liste électorale de la commune : Monsieur le Maire annonce aux conseillers, à la demande de leur mère, que Mathilde et Antoine ARTAUD ont déposé des demandes d'inscription sur la liste électorale au titre de propriétaires. Monsieur Michel RUIZ soutient le principe que Mathilde et Antoine ARTAUD ne peuvent être inscrits sur la liste électorale de la commune. La décision sera prise par la Commission Administrative lors de sa prochaine réunion.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour le travail réalisé pour leurs commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.